



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 28 janvier 2020

Romainville crée une régie municipale d'agriculture urbaine pour gérer la Cité Maraîchère

Pensée pour répondre à de grands enjeux sociaux du territoire (alimentation, santé, emploi, éducation, lien social...), la Cité Maraîchère se veut un nouvel équipement public tourné vers les innovations et les besoins des habitant·e·s.

La municipalité a pris la décision de gérer directement ce nouveau service public.

La Cité Maraîchère va permettre la création d'un nouveau service public local inédit : un service public d'agriculture urbaine. L'objectif est de permettre l'accès à une offre alimentaire de qualité, saine et diversifiée, à toutes et tous et notamment aux foyers les plus modestes qui aujourd'hui y renoncent le plus souvent, faute de moyens financiers. Le projet permettra de surcroît de répondre à d'autres besoins d'intérêt général : création d'emplois, éducation aux questions environnementales, création d'un lieu de rencontre...

Le projet de Cité Maraîchère est totalement cohérent avec les politiques publiques menées à Romainville depuis de nombreuses années, qu'elles soient relatives au développement durable, à la santé ou à l'emploi. Des actions municipales (programme Bougez-vous, parcours Bouge dans ta ville, Jardin'émoi...) et de futurs projets municipaux (épicerie solidaire, mutuelle communale...) trouveront un lien naturel avec la Cité Maraîchère.

La Ville a d'abord envisagé de confier la gestion de la Cité Maraîchère à un prestataire et a lancé un appel d'offres fin 2019. Une seule structure a répondu mais son offre ne correspondait pas aux attentes de la Ville.

La municipalité a donc pris la décision de créer une régie municipale d'agriculture urbaine.

La mise en place de ce nouveau service public va engendrer la création de postes d'agents municipaux pour le fonctionnement de la Cité Maraîchère.

Voulue pour créer des emplois locaux, non délocalisables et porteurs de sens, afin de favoriser l'insertion des publics éloignés du monde du travail, la Cité Maraîchère proposera des offres de parcours variés : production maraîchère, éco-animation et accueil-vente-service. Elle permettra aussi de développer de nouvelles compétences, connaissances locales et des qualifications professionnelles à destination des habitant·e·s du territoire sur des métiers d'avenir.

Contact Presse :

Cyril Anthéaume

01 49 15 55 49 / 06 14 18 59 15

cantheaume@ville-romainville.fr

www.ville-romainville.fr

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Ville de
Romainville

Une dizaine de postes sera réservée aux contrats d'insertion afin de faciliter l'embauche des personnes ayant des difficultés à trouver un emploi. Ces chantiers d'insertion seront portés par le CCAS de la ville.

La Cité Maraîchère, livrée cet été, ouvrira ses portes au public en septembre 2020.

Elle proposera :

- Des fruits et des légumes sains, frais, locaux et de qualité aux habitant·es ;
- Des ateliers pédagogiques pour tous les publics (scolaires, familles, professionnel·les, etc.) ;
- Des événements pédagogiques, culinaires, scientifiques et culturels ;
- Des espaces de rencontre, d'apprentissage et d'expérimentation ;
- Un café/cantine servant des produits bio, locaux, équitables ;
- Des parcours de formation ;
- Des opportunités d'emplois dans des domaines variés et porteurs de sens.

Romainville a déjà innové en créant un service public de l'esprit avec la Maison de la Philo et c'est tout naturellement que Romainville crée un nouveau service public de fourniture de produits frais et sains aux habitant·e-s.

En tant que nouveau service public, la Cité Maraîchère affichera des tarifs bas, adaptés aux moyens de la population locale.

Pour en savoir plus sur la Cité Maraîchère : <http://lacitemaraichere.fr/>

Contact Presse :

Cyril Anthéaume

01 49 15 55 49 / 06 14 18 59 15

cantheaume@ville-romainville.fr

www.ville-romainville.fr